

À l'issue de la fin du Cycle II, l'élève peut s'orienter soit vers un Cycle III amateur, un CEPI ou une formation continuée :

Cycle III amateur - Coursus traditionnel :
Certificat d'études chorégraphiques (CEC)

DOMINANTE DANSE CONTEMPORAINE

Modules OBLIGATOIRES et Unités d'enseignement (UE) :

1. Module d'interprétation

- UE discipline principale - danse contemporaine (durée 2 ou 3 ans)
- UE discipline associée - danse classique (durée 2 ou 3 ans)

Évaluation de l'UV dominante :

En fin d'année, l'élève présentera au moins deux variations (imposée et libre) à l'examen notées sur 5 et une variation dans une autre discipline ou un mémoire sur un sujet autour de la danse noté sur 5. Le total des notes (contrôle continu, 2 variations et la variation libre ou mémoire) est noté sur 15.

Le jury est composé du directeur ou son représentant assisté de deux personnalités chorégraphiques extérieures à l'établissement. Sur proposition du jury, le directeur décerne le Certificat d'études chorégraphiques à l'élève qui a obtenu les trois unités de valeurs.

Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)
Coursus renforcé - Diplôme d'études chorégraphiques (DEC)

Accès sur examen

DOMINANTE DANSE CONTEMPORAINE

Durée de 3 à 4 ans - 1024h

Maquette précisant les durées et volumes horaires
disponible à la scolarité

Modules OBLIGATOIRES et Unités d'enseignement (UE) :

1. Module d'interprétation

- UE discipline principale - danse contemporaine (durée 3 ans)
- UE discipline associée - danse classique (durée 3 ans)

2. Module complémentaires obligatoires

- UE formation musicale danseur (3 ans)
- UE culture chorégraphique (3 ans)
- UE anatomie / physiologie (3 ans)

3. Une unité d'enseignement au choix dans une liste donnée

4. Information sur les métiers de la culture sous forme de rencontres (20 h)

Évaluation du module principal :

À l'entrée en CEPI, l'élève se voit remettre un dossier qu'il complètera tout au long de son parcours attestant de son travail et des objectifs réalisés. À la fin du cycle, ce dossier de contrôle continu est noté sur 5 par le conseil de classe auquel assiste l'élève.

DEC Arc Alpin :

L'UV dominante du DEC fait l'objet d'un examen commun aux Conservatoires d'Annecy, Chambéry et Grenoble comprenant des épreuves chorégraphiques notées sur 5 coefficient 2 et le dossier pédagogique noté sur 5 coefficient 1. Le jury est composé d'un président, d'une personnalité et de deux spécialistes de la danse, extérieures à l'établissement (examen dans le cadre de l'Arc alpin).

Possibilité d'un perfectionnement danse au Conservatoire.



Tout élève absent à une audition, un concert ou un examen et non excusé, sera exclu du Conservatoire.
Le maintien de l'élève dans l'établissement est conditionné au respect des cursus (3 avertissements entraînent la radiation définitive).

CRR
conservatoire
à rayonnement
régional

Annecy
Pays de Savoie

10 rue Jean-Jacques Rousseau - Annecy
Tél. : 04 50 33 87 18
crr@annecycn.fr | <http://crr.agglo-annecy.fr>

Cycle I

À partir de 8 ans (durée du cycle de 3 à 5 ans)

Cycle	durée dominante	cours complémentaire	formation musicale
Cycle I/1	2h		
Cycle I/2	2h30		formation musicale danseurs
Cycle I/3	3h	1h classique	
Cycle I/4	3h	1h classique	

Objectifs :

acquisition des outils généraux ; renforcement de la construction corporelle ; appréhension du mouvement en relation au temps, à l'espace, à l'énergie et à la musique ; apprentissage des bases techniques ; introduction progressive d'enchaînements chorégraphiques.

Durée des cours hebdomadaire : 2 x 1h

Évaluation :

L'élève est évalué tout au long du cycle à l'aide de fiche semestrielle notée. Pour le passage en cycle II la note de contrôle continu et la note d'examen comptent respectivement pour 60% et 40%.

Cycle II cursus traditionnel (orientation amateur)

À partir de 11 ans (durée du cycle de 3 à 5 ans)

Objectifs :

· maîtrise des bases techniques ; approche de l'interprétation ; travail de l'atelier ; premier entraînement à l'endurance (en fin de cycle).

Cycle	durée dominante	cours complémentaire	formation musicale
Cycle II/1	3h contemporain	1h30 de classique ou jazz	1 h de formation musicale
Cycle II/2	3h contemporain	1h30 de classique ou jazz	
Cycle II/3	3h contemporain	1h30 de classique ou jazz	

Évaluation :

L'élève est évalué tout au long du cycle à l'aide de fiche semestrielle notée. La moyenne de la note de contrôle continu BEC comptera pour 50% et l'examen terminal pour 50%. Les élèves qui valident le cycle II obtiennent le BEC Brevet d'études chorégraphique

À l'issue du Cycle II, deux orientations possibles :

- Cycle III cursus amateur (CEC)
- CEPI (Cycle d'enseignement supérieur initial) sur examen en juin ou en octobre

Cycle III cursus amateur - Certificat d'études chorégraphiques (CEC)

À partir de 14 ans (durée du cycle de 3 à 5 ans)

Objectifs :

- développer et approfondir les acquis, le travail du répertoire
- développer le travail d'atelier ;
- développer l'endurance et la pratique d'ensemble.

Durée des cours hebdomadaires :

Cycle	durée dominante	cours complémentaire	formation musicale
Cycle III	3h contemporain	1h30 de classique ou jazz	

Classes à horaires aménagés (HA) avec le lycée Gabriel Faure de la Seconde à la Terminale et Musique Etudes avec l'IUT. Voir brochure Horaires aménagés

CYCLE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL (CEPI)

À partir de 14 ans (durée du cycle de 3 à 4 ans)

Objectifs :

Préparation à l'audition d'entrée au CNSM de Lyon ou de Paris, CNDC d'Angers, CEFEDM.... L'obtention du DEC permet l'entrée en formation pour le Diplôme d'état de professeur de danse.

Durée des cours hebdomadaires :

Cycle	durée dominante	cours complémentaire
CEPI	7h30 contemporain	1h30 de classique + 1h d'anatomie / physiologie + 1h culture chorégraphique + 1h de formation musicale danseurs + stages obligatoires

Possibilité de passage en classe open (hors cursus) 1h30 / semaine

CONDITIONS D'ACCÈS

Les pré-inscriptions se font fin juin (éveil + parcours découverte + débutant 7 ans et plus) et fin août pour les non-débutants.

Les droits annuels de scolarité sont acquittés en 3 fois.

Les tarifs sont disponibles à l'accueil et sur le site internet.

Tout désistement postérieur au 15 octobre de l'année scolaire en cours **engage le paiement intégral de l'année.**

Un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire.

Les cours de 5 à 7 ans ne sont pas orientés dans un style de danse. La spécialisation commence à 8 ans.

Débutants :

Le Conservatoire accueille les élèves débutants dans la limite des places, sans test d'entrée, dès l'âge de 5 ans.

5 ans Éveil (45 mn par semaine)

6 ans Parcours découverte (45 mn + 30 min).

Les enfants découvrent la danse et 5 instruments dans l'année à raison de 3 séances par activité.

6 et 7 ans Cycle d'initiation (durée 2 ans)

8 ans Cycle I/1 (cf. loi du 10 juillet 1989).

L'apprentissage de la technique s'élabore.

Il s'organise en plusieurs cycles correspondant aux différents niveaux d'âge.

Non débutants :

Tests d'entrée au mois de septembre : les candidats sont convoqués aux tests qui se déroulent en cours collectif. Ils permettent de les classer dans un niveau (les emplois du temps sont communiqués après les tests).

CONTENU DES CYCLES

Initiation

Objectifs :

- construction élémentaire de la maîtrise corporelle ;
- développement de la sensibilité et des aptitudes créatrices ;
- traduction corporelle de la musique.